



Avenant n°2
au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
2022-2025 conclu en date du 21 décembre 2022

Entre, d'une part :

Le Département de La CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Valérie SIMONET, dûment habilitée à signer le présent avenant par décision de la Commission permanente en date du 23 mai 2025, ci-après dénommé "le Département"

et, d'autre part :

Madame Michèle SUCHAUD, Présidente de l'association d'aide à domicile LABEL VIE, dénommée « l'organisme gestionnaire »

Les articles suivants viennent modifier le CPOM.

2-2 bis Objectif(s) fixés en contrepartie du versement de la dotation complémentaire mentionnée à l'article L.314-2-1 du CASF

En réponse à l'Appel à projet 2025 relatif à l'attribution du complément qualité en faveur des Services Autonomie à Domicile - Aide, LABEL VIE a souhaité procéder à différentes modifications portant tant sur la répartition des crédits initialement alloués que sur le contenu même du plan d'actions. La Commission qui assure l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'AAP 2025 a été réunie le 12 février 2025.

Les évolutions du plan d'actions motivées par l'organisme gestionnaire, validées par la Commission, requièrent une actualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu en date du 21 décembre 2022.

3bis-2 Dispositions relatives à la dotation complémentaire

Conformément à l'article 7, les parties ont convenues, d'un commun accord, la prorogation d'un an du CPOM soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les moyens prévisionnels alloués seront, sous réserve d'obtention par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des crédits dédiés, identiques à ceux initialement octroyés au titre de 2025 à savoir 157 644 €.

L'ANNEXE III (Fiches - Action) et l'ANNEXE IV (Tableau synthétique de suivi financier des objectifs en lien avec la dotation complémentaire) ci-jointes seront ainsi amendées pour permettre une réaffectation de crédits, la mise en place d'initiatives nouvelles ainsi que la prorogation d'un an du dispositif.

Les autres dispositions du CPOM demeurent inchangées

Fait à Guéret, le / /

Pour le Département
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'organisme gestionnaire
La Présidente

AXE 2 : intervenir sur amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et jours fériés**Action 3 – Favoriser la continuité de service par des astreintes administratives**

Pour répondre favorablement à une demande des membres du CSE et des salariés, nous souhaitons être en mesure de répondre aux appels téléphoniques de la structure de 17h30 à 20h00 et de 7h00 à 8h00 par téléphone d'astreinte pour assurer la continuité du service.

Du lundi au vendredi, les tournées du personnel intervenant à domicile sont planifiées pendant la semaine, de 7h00 à 20h00.

Le travail des administrateurs de la structure prend fin à 17h30 et débute à 8h00.

Contexte

Pour garantir la continuité du service pour nos employés et bénéficiaires, il est essentiel d'organiser des astreintes hebdomadaires, du lundi au vendredi.
7h00 -8h00 17h30 -20h00.

Nous souhaitons valoriser les astreintes administratives de la semaine, ainsi que celles du week-end et des jours fériés.

Descriptif de l'action proposée

Être en mesure de répondre aux appels téléphoniques de la structure de 17h30 à 20h00 et de 7h00 à 8h00 par téléphone d'astreinte, pour assurer la continuité du service.

Calendrier

2025

Estimation du coût annuel

Pour 2025, il est estimé que les astreintes administratives coûtent 38 euros par astreinte par semaine pour la structure (salaire conventionnel) ECR de 8 points pour 24 heures d'astreinte soit 5 points pour 15 heures du lundi au vendredi soit 29 €.

Il s'agit de mieux indemniser les astreintes des responsables de secteur (équipe d'encadrement) dans la gestion administrative des remplacements, et les réponses en urgence des besoins des personnes accompagnées.

Nous souhaitons une bonification de cette astreinte de 40 euros hebdomadaire

Soit environ 52 astreintes par année = $52 \times 40 = 2\,080$ euros par année

_ Frais salaire pour la structure : $38 \times 52 = 1\,976$ € par année (29 € salaire + 9 € charges)

_ **Coût global 2025 : 4 056 €**

Evaluation

- Tableau de bord de suivi des astreintes administratives
- Tableau de bord de suivi des appels salariés/bénéficiaires

LABEL VIE

AXE 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire
ACTION 1 – Mettre à la disposition des IAD des véhicules en location (réévaluation)

Contexte	Certains territoires, zones rurales, sont difficiles d'accès, ou ont un éloignement conséquent. Les intervenants utilisent leur véhicule personnel, qui leur engendre des frais. Ces difficultés sont à l'origine de surcoûts ; les déplacements plus longs et répétés sont plus onéreux. Nous participons aux travaux initiés par le Conseil départemental de la CREUSE depuis plusieurs années, visant à faire de la problématique de la mobilité des aides à domicile, un levier d'attractivité et de fidélisation de nos salariés. De manière à proposer aux salariés intervenants, plus particulièrement dans les zones rurales éloignées, ou en cas de panne de leur véhicule personnel, nous demandons une aide au financement de 10 véhicules supplémentaires de fonction hybride en location.
Descriptif de l'action proposée	Une panne de véhicule, une absence de moyen de locomotion sont des événements anxiogènes dans la vie professionnelle. Nous demandons également une aide au financement de 2 véhicules de service en location. Cette démarche de mutualisation de la négociation de véhicules portée par la MEF23 avec l'appui d'un gestionnaire de flotte partagé avec la Gironde, devrait permettre d'assurer : - Une continuité des interventions/pas de suppression d'intervenants - Une satisfaction et fidélisation des intervenants
Calendrier	2025 Cette demande s'inscrit en prolongement des 7 200 € déjà accordés. Sur la période annuelle juin à décembre : frais de location de 10 véhicules au tarif estimé unitaire de 314.26 euros par mois Soit au total : 3 142.60€/m soit $3142.6 \times 7 = 21\,998.20 \text{ €}$
Estimation du coût annuel	• Evaluation participation salarié 140 € (45% participation de salarié à la location) • Participation Cpom 100 € • Reste à charge Structure 74.26 € ($314.26 - 100 - 140$) Frais MEF : 1 710 € Coût annuel CPOM : $100 \times 10 \times 7 = 7\,000 + 1\,710 = \mathbf{8\,710 \text{ €}}$ Sur la période annuelle : frais de location de 2 véhicules au tarif estimé unitaire de 302.48 euros par mois Soit au total : 7032€/an • Participation 100 % Cpom $302.48 \times 2 \times 7 = \mathbf{4\,235 \text{ €}}$
Evaluation	_ Coût global 2025 : 20 145 € - Tableau de bord spécifique à l'utilisation de chaque véhicule - Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'action.

LABEL VIE

AXE 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

ACTION 6 – Accompagner les salariés à l'obtention du BSR

Contexte	La Creuse est un département rural dans lequel il est particulièrement difficile de mener à bien une vie sociale et professionnelle sans moyen de locomotion individuel. Nous connaissons le prix important d'un permis de conduire et parfois aussi, les difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes à l'obtenir. Pourtant décrocher un emploi dans notre territoire rural, nécessite un moyen de locomotion. Cela est encore plus vrai dans notre domaine d'activité. Actuellement nous ne pouvons proposer que peu de plannings pouvant s'effectuer à pied. Nous manquons également de personnel pour réaliser la totalité des demandes qui nous sont adressées.
Descriptif de l'action proposée	Nous souhaitons donc proposer le financement du BSR voiturette sous conditions, à des candidats ne possédant pas le permis de conduire Cette action pourra faire l'objet d'une convention de partenariat : - avec des auto-écoles de notre territoire pour l'obtention du BSR, - et avec la MEF pour faciliter la location d'une voiturette sans permis. Cette action propose de : - favoriser les recrutements, - accroître l'attractivité des métiers, - renforcer le sentiment d'appartenance à la structure, - Faciliter l'organisation des plannings et des tournées.
Calendrier	2025 (à réactualiser) 2 personnes dans la structure. Coût de la formation : 600 € • 2 séances en 2025 : 2 x 600 = 1 200 €
Estimation du coût annuel	Coût relatif aux salaires : • salaire 20.07€ x 8H x 2 personnes = 321.12 € Frais de transport : 66 kms AR * 2 * 0.40€ = 52.80 € _Coût total 2025 : 1200 + 321.12 + 52.80 = 1 573.92 €

- Evaluation
- Nombre de candidats n'ayant pas le permis,
 - Nombre de salariés ayant suivi le dispositif,
 - Nombre de salariés toujours en poste 6 mois après l'obtention du BSR.

LABEL VIE**AXE 5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants****ACTION 4 – Développer l’usage de la sophrologie pour prévenir les risques psycho-sociaux**

Contexte	Le métier d’Aide à domicile un métier qui demande beaucoup d’implication humaine et émotionnelle. Le stress toucherait près d’un salarié sur deux en France, et, sans surprise, les professionnels du secteur social et médico-social sont parmi les plus atteints. Et pour cause, ils sont soumis à des tensions spécifiques à leur métier, puisque impliqué humainement. Les conditions de travail, la surcharge de travail, les grandes responsabilités, sont des facteurs de risques pour les aides à domicile et le personnel d’encadrement. Afin de lutter contre les grandes tensions accumulées et l’épuisement professionnel, nous souhaiterions remettre en place des séances de sophrologie. A terme, il s’agit de retrouver la notion de plaisir au sein de son travail.
Descriptif de l’action proposée	Nous demandons un financement pour la découverte d'une mini-cure de Sophrologie et Access bars pour nos IAD et personnel d’encadrement aux thermes d’Evaux Les Bains. Les techniques de relaxation ne remplaceront pas les moyens humains mais pourront quand même participer à une meilleure qualité de vie au travail, être un outil pour prévenir les risques psycho-sociaux. <u>Les séances de sophrologie peuvent permettre :</u> - Une réduction des tensions accumulées - Une réduction de l’épuisement professionnel - Une gestion des douleurs, gestion du stress - Un renforcement de sa confiance - Un développement des capacités d’adaptation - Des interventions de meilleure qualité - Une satisfaction des personnes aidées <u>Les séances d’ACCESS BARS</u> Cette pratique consiste à activer 32 points par un toucher doux au niveau de la tête pour libérer le mental. Cette technique énergétique apporte un apaisement émotionnel.
Calendrier	2025 Pour 2025, il est estimé la participation de 30 salariés sur l’année. Tarif soins : Sophrologie : 60 € la séance par personne Access Bar : 60 € la séance par personne Soit coût cure annuelle : 30 salariés * 120€ soins = 3600€

Estimation du coût
annuel

Coût salarial :

Taux salarial moyen estimé 20€07

Durée : 4 heures (2hrs soins + 2hrs trajet)

Coût annuel salarial : $4 * 20€07 * 30 = 2408€$

Frais trajet : $166 \text{ kms AR} * 0.40€ = 66.40€ * 10 \text{ voitures} = 664€$

_Coût global 2025 : 6 672 €

Evaluation

- Tableau de bord de suivi des séances et des participants
- Questionnaire de satisfaction des participants

LABEL VIE**AXE 5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants****ACTION 16 – Développer une culture du « prendre soin de soi » auprès des IAD**

	Tout au long de leur activité professionnelle, les intervenants à domicile sont confrontés à une accumulation de tensions. Elles peuvent être liées à l'isolement, à une forte charge émotionnelle, aux horaires atypiques, à l'organisation du travail, aux missions variées et complexes, les postures au travail...
Contexte	Les maladies peuvent se développer plus facilement dans un organisme fatigué et stressé. Il est donc important pour l'employeur de prendre soin de ses salariés. Nous demandons un financement pour la découverte d'une mini-cure de réflexologie plantaire, de soin énergétique pour nos IAD aux thermes d'Evaux Les Bains.
Descriptif de l'action proposée	Réflexologie plantaire Grâce à un massage des pieds et de la voûte plantaire en particulier, la réflexologie permet la détente, la régénération en profondeur et la sensation d'acquiescer une nouvelle énergie. Durée 1 heure Soin énergétique C'est une pratique qui permet de libérer des blocages, d'équilibrer et de relancer le flux énergétique pour se ressourcer et retrouver un bien-être. Durée 1 heure
Calendrier	2025 Pour 2025, il est estimé la participation de 30 salariés sur l'année. Tarif soins : Réflexologie plantaire : 60 € la séance par personne Soin énergétique : 60 € la séance par personne Soit coût cure annuelle : 30 salariés * 120 € soins = 3 600€
Estimation du coût annuel	Coût salarial : Taux salarial moyen estimé 20.07 € Durée : 4 heures (2hrs soins + 2hrs trajet) Coût annuel salarial : 4 * 20.07 € * 30 = 2 408 € Frais trajet : 166 kms AR * 0.40€ = 66.40€ * 10 voitures = 664€ _Coût global 2025 : 6 672€
Evaluation	- Tableau de bord de suivi des séances et des participants - Questionnaire de satisfaction des participants

Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - LABEL VIE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Montants prévisionnels



Publié le

ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0069A-DE

Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	2022				
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	Soutenir la montée en compétence des IAD sur l'accompagnement des publics en situation de handicap	0	6 975	5 445	6 975	6 975
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur l'accompagnement en fin de vie	0	4 770	5 445	4 770	4 770
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la connaissance de la personne âgée et la maladie	0	4 770	5 445	4 770	4 770
	Nommer et former un référent handicap à destination des personnes aidées	750	750	0	0	0
	Mettre en place un tutorat pour les prises en charge complexes	803	2 408	12 042	2 408	2 408
	Moderniser le système d'information	17 201	0	0	0	0
	Développer les réunions d'équipe autour des "cas complexes"	0	2 543	5 651	2 543	2 543
	Nommer et former des référents manutention	0	0	3 848		
	TOTAL ANNUEL	18 754	22 216	37 876	21 466	21 466
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	Améliorer la solvabilisation des interventions isolées	0	3 600	5 400	3 600	3 600
	Favoriser la continuité de service par des astreintes (dimanches et jours fériés)	0	12 240	18 240	12 240	12 240
	Favoriser la continuité de service par des astreintes administratives (semaine)	0	0	0	4 056	0
	TOTAL ANNUEL	0	15 840	23 640	19 896	15 840
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Mettre à la disposition des IAD des véhicules de fonction et de service en location	0	7 200	10 800	20 145	7 200
	Sécuriser les déplacements des salariés par l'acquisition de pneus adaptés aux conditions climatiques	0	14 000	14 000	14 000	14 000
	Expérimenter des solutions de mobilité douce	0	3 100	6 366	600	3 100
	Mieux prendre en compte les frais de déplacement dans un département rural à l'habitat isolé	4 250	12 750	13 500	12 750	12 750
	Expérimenter l'utilisation de véhicules sans permis	13 000	0	0	0	0
	Accompagner des salariés à l'obtention du BSR	0	0	1 200	1 574	0
	TOTAL ANNUEL	17 250	37 050	45 866	49 069	37 050
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	Proposer un espace d'expression, de discussion et d'échange à destination des usagers et de leurs aidants	0	1 440	0	1 440	1 440
	Déployer une ludothèque à disposition des usagers et de leurs aidants	0	0	1 200	0	0
	TOTAL ANNUEL	0	1 440	1 200	1 440	1 440
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Prolonger et amplifier la démarche de prévention des risques professionnels : validation de procédures par un Préventeur des Risques Professionnels mutualisé	0	1 177	0	1 177	1 177
	Conforter les pratiques de prévention : mutualisation d'un poste d'ergothérapeute	0	7 500	428	7 500	7 500
	Participer à l'étude départementale de besoins auprès des aides à domicile	647	1 509	0	0	0
	Développer l'usage de la sophrologie pour prévenir les risques psycho-sociaux	0	6 102	5 841	6 672	12 882
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la connaissance des pathologies cancéreuses	0	3 050	3 630	3 050	3 050
	Favoriser les réunions d'échanges de proximité avec les salariés	0	18 947	12 632	18 947	18 947
	Poursuivre la mise en place de groupes de paroles / groupe d'analyse de la pratique	0	0	4 600	8 980	8 980
	Bâtir un parcours d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues	0	602	602	602	602
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la nutrition	0	6 975	7 131	6 975	6 975
	Promouvoir la Bienveillance	17 314	41 323	1 830	0	0
	Désigner un référent Bienveillance, qualité et prévention	0	5 500	0	0	0
	Poursuivre le tutorat des nouveaux entrants et lors d'intervention auprès de cas complexes	0	10 035	10 035	10 035	10 035
	Favoriser l'accès aux soins des IAD	0	11 700	7 800	11 700	11 700
	Développer une culture du "prendre soin de soi" auprès des IAD	0	3 000	3 000	6 672	0
	TOTAL ANNUEL	17 961	117 420	57 528	82 310	81 848
	TOTAL GENERAL	53 965	193 966	166 110	174 181	157 644
	Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :			745 866		